

L'urbanisme commercial sous surveillance

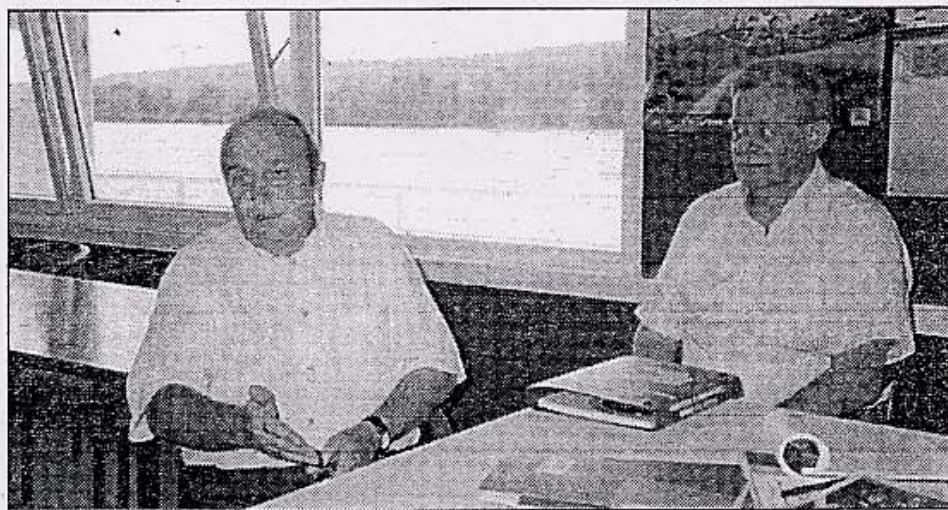
VALENCE. Les représentants de la commission nationale du commerce, émanation des chambres de commerce et d'industrie, avaient rendez-vous à Valence. A leur ordre du jour : l'urbanisme commercial et le développement d'UrbaniCom, logiciel permettant d'observer l'évolution des surfaces commerciales

DL 1610610 3.

A l'ordre du jour de la session de travail de la commission nationale du commerce, présidée par Michel Tournier (CCI de Rodez), l'urbanisme commercial. Avec notamment la prochaine (mai 2004) mise en œuvre des schémas de développement commercial qui seront des « *outils d'aide à la décision pour les CDEC, Commissions départementales d'équipement commercial, chargées d'instruire les demandes d'implantation des magasins de plus de 300 m²* ». Un outil imaginé en 1996 par... Jean-Pierre Raffarin, alors ministre du Commerce, pour « *rationaliser le développement de la grande distribution et préserver les équilibres entre les différentes formes de vente* ».

En matière d'urbanisme commercial, les CCI ont choisi de mettre en commun les informations CDEC qu'elles traitent, au sein d'une base de données accessible à travers l'extranet consulaire. Le logiciel UrbaniCom, mis au point par Laurent Déré, responsable du service communication à la CCI de la Drôme, est en place, à titre expérimental, à l'échelon de Rhône-Alpes. L'opération devrait s'étendre à l'ensemble du réseau consulaire. « *L'objectif est d'avoir, en temps réel, une vue de l'ensemble de l'urbanisme commercial* ». Une élue consulaire a suggéré, au cours de la session de travail drômoise, d'intégrer à ce logiciel l'ensemble des commerces et non seulement ceux dont la surface est supérieure à 300 m².

« *C'est un outil qui nous sera très utile. Nous étions déjà le seul organisme à nous présenter en CDEC*



Michel Tournier, président de la CCI de Rodez et de la commission nationale du commerce, et Pierre Brunet, président de la commission régionale du commerce et vice-président de la CCI de la Drôme chargé du commerce.

avec des données techniques. Cette mutualisation de nos informations va nous permettre d'être encore plus crédibles », souligne Michel Tournier.

Cet outil devrait également permettre de mieux analyser l'impact de l'installation de grandes surfaces commerciales sur les « *petits commerces* ». « *Dans ce domaine, nous sommes face à un choix de société. Veut-on conserver les petites entreprises locales ?* », interroge le président de la commission nationale du commerce. « *Nous avons dans la Drôme une densité commerciale supérieure à la moyenne nationale. Elle atteint 1 356 m² pour 1000 habitants contre 850 m² à l'échelle nationale* », relève Pierre Brunet, président de la commission régionale du commerce et vice-président de la CCI de la Drôme chargé du

commerce. « *En centre-ville* », témoigne-t-il, « *les commerces traditionnels sont remplacés par des enseignes. On n'arrive plus à drainer les gens d'autres villes... puisqu'ils trouvent la même chose chez eux !* ».

Les CCI entendent apporter leur écot au débat. « *Globalement, explique Michel Tournier, nous travaillons en cohésion ce qui nous permet d'avoir plus de poids en tant que force de proposition* ». Ou force de protestation. « *Cette rencontre nationale nous a permis de prendre conscience que le mois dernier, nous avons tous beaucoup souffert des conséquences des grèves et des manifestations. Nous allons faire remonter l'information afin qu'elle parvienne jusqu'aux pouvoirs publics* ». ■